

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_85

Objet : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein des conseils d'administration des centres sociaux Villeneuvois

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

La Ville de Villeneuve d'Ascq compte quatre centres sociaux sur son territoire. Ils sont organisés sous la forme juridique d'associations loi 1901 et à ce titre sont gérés par des Conseils d'administration composés principalement d'habitants.

Conformément aux statuts de ces associations, la Ville a un siège au Conseil d'administration en tant que membre de droit.

Les centres sociaux jouent un rôle important par leur activité dans les quartiers où ils sont implantés, notamment en matière de lien social, d'animation, d'accueil.

Il est proposé à l'assemblée de désigner un représentant au sein des conseils d'administration de chaque Centre social parmi les candidatures ci-après déposées :

- Association des Usagers du centre social Centre-Ville : Jean-Luc DELEFORGE (EPVA 2026), Mohamed AIT KASSI (LFI)
- Centre social Cocteau : Jean-Luc DELEFORGE (EPVA 2026)
- Centre social Larc Ensemble : Jean-Luc DELEFORGE (EPVA 2026)
- Association des Usagers social Flers-Sart : Jean-Luc DELEFORGE (EPVA 2026)

Conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après avoir approuvé à l'unanimité le vote à main levée,

Il est proposé aux membres du conseil de désigner un membre du Conseil municipal au sein des conseils d'administration des centres sociaux.

Pour l'Association des Usagers du centre social Centre-Ville, Jean-Luc DELEFORGE est désigné représentant par 34 votes pour (5 votes pour Mohammed AIT KASSI, 10 abstentions).

Pour le Centre social Cocteau, le Centre social Larc Ensemble, l'Association des Usagers social Flers-Sart, Jean-Luc DELEFORGE est désigné représentant par 34 votes pour, 15 abstentions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à la désignation.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222875-DE-1-1

Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026